

- **MAIS** : surveiller les pucerons *Rhopalosiphum padi*. Noter la date de floraison femelle
- **BETTERAVES** : maladies du feuillage en progression surtout la rouille

MAÏS

Stade :

De 9 feuilles à floraison femelle : 1 parcelle à 9 feuilles, 1 parcelle à floraison mâle et 8 parcelles à floraison femelle.

Pourquoi noter la date de floraison femelle ?

En maïs fourrage, il est nécessaire de bien cibler le stade de récolte. Ensiler trop tôt a pour conséquence un manque à gagner en rendement et en qualité (teneurs en matière sèche et en amidon) et peut entraîner des pertes par jus au silo. Ensiler trop tard peut entraîner des défauts de conservation suite à des difficultés de tassement (appareil végétatif desséché).

La floraison femelle – sortie des soies - est le premier indicateur de la précocité de la parcelle. Une plante est fleurie quand elle présente au moins une soie (photo), une parcelle est fleurie à partir de 50% de plantes ayant atteint ce stade. Noter la date de floraison femelle permet de déterminer la semaine prévisible de récolte des maïs fourrage.

Rappel : il faut 600 à 650 degrés-jour base 6 depuis la floraison femelle pour atteindre le stade 32% MS. Une deuxième estimation sera à faire fin août par observation du remplissage des grains pour estimer l'avancement de la culture et repréciser la semaine optimale de récolte.

Cette semaine, 10 parcelles ont été observées en Picardie

Maladies

Des pucerons ont été observés dans 8 parcelles :

- *Metopolophium dirrhodum*
 - entre 1 et 10 pucerons par plante dans 4 parcelles,
 - entre 11 à 50 pucerons par plante dans 1 parcelle,
 - entre 51 et 100 pucerons par plante dans 1 parcelle.
- *Sitobion avenae*
 - entre 1 et 10 pucerons par plante dans 4 parcelles,
 - entre 11 à 50 pucerons par plante dans 1 parcelle.
- *Rhopalosiphum padi* dans 2 parcelles
- 1 parcelle avec 1% des panicules à Cottenchy (Somme) ;
- 1 parcelle avec 20 à 40 pucerons sur 80% des épis à Burelles (Aisne).

Poursuivre la surveillance vis-à-vis des pucerons, et notamment de *Rhopalosiphum padi* dont le risque majeur de progression est à la sortie des panicules.

Rappel des seuils de nuisibilité

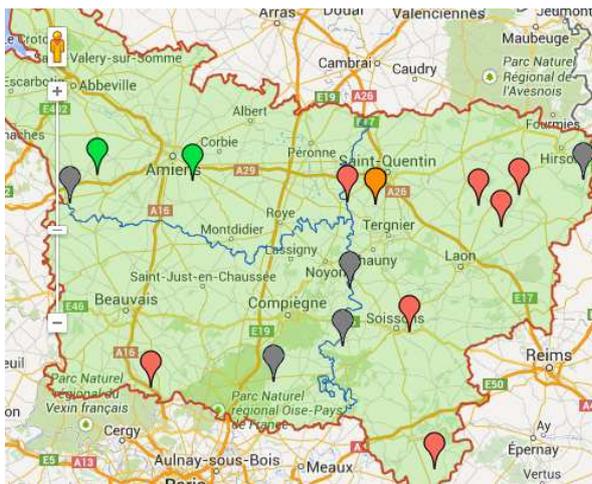
Pucerons	Description	seuils de nuisibilité
 <p><i>Metopolophium dirrhodum</i></p>	<p>Couleur vert amande pâle avec une ligne vert foncé sur le dos. Pattes et cornicules non colorées. Taille d'environ 2 mm.</p>	<p>- entre 4 et 6 feuilles : 10 pucerons/pied ; - entre 6 et 8 feuilles : 20 – 50 pucerons/pied ; - entre 8 et 10 feuilles : 100 pucerons en moyenne/pied ; - au-delà de 10 feuilles : 200 pucerons en moyenne/pied.</p> <p>Observez à la face inférieure des feuilles</p>
 <p><i>Sitobion avenae</i></p>	<p>Couleur variable, souvent d'un vert foncé à brun, voire rose jaunâtre. On le distingue du <i>Métopolophium</i> par ses cornicules caractéristiques noires. Taille d'environ 2 mm.</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs. plus de 500 pucerons/pied, avant 10 feuilles.</p>
 <p><i>Rhopalosiphum padi</i></p>	<p>Couleur vert très foncé à noir avec une zone caractéristique rougeâtre à l'arrière de l'abdomen. Forme globuleuse. Taille inférieure à 2 mm.</p>	<p>Avant 6 feuilles, plus de 10 pucerons ailés/plante avec formation de colonies d'aptères. Au moment de la floraison mâle avec une panicule sur 2 colonisée.</p>

Pyrale

Réseau de piégeage :

Cinquième semaine de captures : les vols se poursuivent. 10 pièges ont été relevés cette semaine. 8 ont permis de piéger de 1 à 14 papillons par piège. 2 pièges n'ont rien capturé.

Cartographie des piégeages de la semaine 30



- 0 capture
- De 1 à 3 captures
- De 4 à 14 captures
- Pas d'info

Nombre de captures
depuis le début des piégeages :

Code postal	Commune	26	27	28	29	30	Cumul
2140	BURELLES	0	25	6		9	40
2200	VENIZEL				1	8	9
2250	ERLON	0	8	1		8	17
2330	MONTLEVON		4	3	2	12	21
2350	CUIRIEUX		0	22	8	4	34
2440	CLASTRES	9	10	9	2	1	31
2590	AUBIGNY-AUX-KAISNES		1		3	14	18
60400	NAMPCEL			4	14		18
60540	BORNEL			0	2	6	8
60800	FRESNOY-LE-LUAT	0	0	2	10		12
80290	FOURCIGNY	0					0
80440	COTTENCHY	1	5	5	5	0	16
80640	THIEULLOY-L'ABBAYE	0	0	1	3	0	4
	Total		10	53	53	50	62
	Nombre moyen par piège		1.43	5.89	5.3	5	6.2

Suivi des pontes

Des pontes sont observées cette semaine :

- A Cottency (Somme) avec 20% de pieds de maïs porteurs de pontes (8% nouvelles pontes et 12% pontes stades tête noire)
- A Bornel (Oise) avec 2% de pieds de maïs porteurs de pontes.

Le seuil de nuisibilité est atteint quand 10 % des pieds portent une ponte



Ponte jeune



Ponte plus âgée



Stade « tête noire »

Pontes de pyrale du maïs – source photo : SRAL - Picardie

Dans les parcelles à risque, il est nécessaire de suivre l'évolution des pontes, afin de déterminer l'apparition des chenilles de pyrale et le début du stade "chenille baladeuse". Les pontes sont observées sur la face inférieure des feuilles près de la nervure principale, où les papillons déposent généralement leurs œufs.

Chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera*) :

Cette semaine, 4 pièges suivis par des observateurs BSV ont été relevés. Aucune chrysomèle piégée pour le moment.

BETTERAVES

Cette semaine le réseau a observé 39 parcelles pour les maladies du feuillage.

Ravageurs

Les noctuelles défoliatrices restent présentes sur la Picardie, cette semaine c'est le site de Nizy-le-Comte dans l'Aisne qui arrive au seuil de nuisibilité avec 56 % de plantes avec morsures, déjections récentes et présence de chenilles. La défoliation étant peu importante. Sur les autres sites renseignés la pression de ces noctuelles reste faible et en dessous du seuil de nuisibilité.

L'activité des pégomyies reste calme sur la région malgré la présence de pontes dans la Somme et dans l'Aisne. La surveillance reste de mise.

Rappel du seuil noctuelles : 50 % des plantes avec traces de morsures, déjections récentes et chenilles visibles dans la parcelle

Maladies

Cette semaine c'est encore **la rouille** qui domine sur nos 3 départements. 14 parcelles sont au seuil de nuisibilité pour la rouille, 6 parcelles pour les départements de l'Aisne, et Oise, 2 parcelles pour le département de la Somme. Depuis le 15 juillet, 50 % des parcelles du réseau Picard ont atteint le seuil de nuisibilité rouille. 72 % des parcelles pour le département de l'Aisne, 64 % pour le département de l'Oise, et 14 % pour le département de la Somme.

Seuil de nuisibilité : quand 15 % des feuilles observées présentent au moins 1 pustule de rouille par feuille

La ramulariose est également plus présente en association avec la rouille, à Laffaux dans l'Aisne, Nouard le Franc et Verberie dans l'Oise, et en maladie unique à Nampont Saint Martin dans la Somme.

Seuil de nuisibilité : quand 5 % des feuilles observées présentent au moins 1 tache fructifiée (ponctuation blanche à l'intérieur de la tache)

Cercosporiose : sur le site d'Uilly Saint Georges dans l'Oise et Retheuil dans l'Aisne.

Seuil de nuisibilité : 5 % de feuilles avec présence de taches de cercosporiose fructifiée (ponctuation noire à l'intérieur de la tache)



Cercosporiose
Source ITB



Ramulariose
Source ITB

Lieu	Observateurs	Variétés	Sensibilité				nombre de feuilles avec la maladie (sur 100 feuilles prélevées)			
							oidium	cercos	rouille	ramu
Seuils d'intervention T1 avant le 15 août			Oid	Cercos	Rouil	Ram	15%	*5%	15%	5%
Aisne										
Annois	SLS	Belino	xxxx	xxx	xxx	xxx	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Bazoches / V.	Syngenta	Charleston	xxx	xxx	xx	xx	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Chambry	Acolyance	Loriquet	xxxx	xx	xx	xx	1	0	19	0
Chery les P.	ASEL	Acacia	xxxx	xxx	xxx	xxx	0	0	34	0
Crécy / S.	Ternoveo	Belino	xxxx	xxx	xxx	xxx	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Joncourt	Cerena	Beetle	xxx	xx	xx	x	0	0	0	0
Juvincourt et D.	Vivesia	Iceberg	xxx	xxx	xxx	xxx	0	2	7	0
Laffaux	Tereos	Barents	xxx	xxx	xxxx	xxx	0	1	48	5
Louâtre	Syngenta	Canelle	xxxx	xxxx	xx	xx	0	0	0	0
Marcy	Ceta de St Q.	Acacia	xxxx	xxx	xxx	xxx	0	0	29	2
Mesbrecourt	ITB 02	Vienetta	x	x	x	xx	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Mesbrecourt	ITB 02	Nenuphar	xxxx	xxxx	xx	xxx	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Retheuil	SES VDH	Acacia	xxxx	xxx	xxx	xxx	0	5	10	0
Nizy le comte	ITB 02	Samuela	x	x	xx	xx	3	3	21	0
Oisy	Syngenta	Sy Muse	xxx	xxx	xx	xx	0	0	2	0
Regny	Tereos	Acacia	xxxx	xxx	xxx	xxx	0	1	11	0
Savy	SLS	Python	xxx	xxx	xx	xxx	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Voharies	ITB 02	Talentina	x	xx	xx	xx	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Oise										
Rouvillers	ITB 60	Acacia	xxxx	xxx	xxx	xxx	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Chevrières	Tereos	Acacia	xxxx	xxx	xxx	xxx	5	0	15	0
Hautefontaine	Agriculteur	Fortissima	x	xx	x	xx	0	2	6	1
Villeselve	Fredon Pic.	Ouragan	xxx	xx	xx	xxx	0	nc	2	nc
Noyon	CA 60	Liszt	xxx	xxxx	xx	xx	0	1	25	0
Beaulieu les F.	SLS	Mohican	xxx	xxx	xx	xxx	0	0	22	1
Nourard le F.	SES VDH	Iceberg	xxx	xxx	xxx	xxx	0	1	18	5
Bonneuil les E.	Agriculteur	Ouragan	xxx	xx	xx	xxx	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Verberie	ITB 60	Samuela	x	x	xx	xx	0	1	18	5
Uilly-Saint-Georges	CA 60	Sy Muse	xxx	xxx	xx	xx	0	5	13	3
Barbery	CA 60	Iceberg	xxx	xxx	xxx	xxx	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Mareuil / O.	Syngenta	Sy Muse	xxx	xxx	xx	xx	0	0	0	0
Serans	SRAL	Capella	x	xxx	xx	xx	Seuil rouille atteint le 15 juillet			
Bresles	ITB 60/Agri	Barents	xxx	xxx	xxxx	xxx	0	0	17	2

Somme											
Ponthoile	SRAL	Barents	xxx	xxx	xxxx	xxx	4	0	13	1	
Nampont-st-Martin	TEREOS	Kopernikus	xxx	xxxx	xxx	xxx	0	5	3	5	
Mareuil Caubert	TEREOS	Sy Muse	xxx	xxx	xx	xx	0	0	0	2	
Mons Boubert	SYNGENTA	Charleston	xxx	xxx	xx	xx	0	0	1	2	
Vismes-au-val	ITB 80	Seraphina	x	xxx	xx	xx	0	0	5	2	
Vismes-au-val	ITB 80	Iceberg	xxx	xxx	xxx	xxx	0	1	7	2	
Conteville	ITB 80	Belino	xxxx	xxx	xxx	xxx	0	1	5	1	
Hornoy-le-Bourg	Chambre Agri	Charleston	xxx	xxx	xx	xx	0	0	0	3	
Saisseval	KWS	Talentina	x	xx	xx	xx	0	3	7	1	
Brassy	SES	Beetle	xxx	xx	xx	x	0	0	6	4	
Boves	TEREOS	Talentina	x	xx	xx	xx	0	0	7	0	
Flesselles	ADAMA	Mohican	xxx	xxx	xx	xxx	0	1	0	0	
Beauquesne	Charpentier	Julius	xx	xxxx	x	xxxx	nc	nc	nc	nc	
Chuilgnolles	Phyteurop	Barents	xxx	xxx	xxxx	xxx	0	0	15	0	
Courcelette	DESPREZ	Belino	xxxx	xxx	xxx	xxx	2	0	8	1	
Marchepot	BASF	Sy Muse	xxx	xxx	xx	xx	0	0	13	0	
Hangest-en-Santerre	Saint Louis Sucre	Iceberg	xxx	xxx	xxx	xxx	Seuil oidium atteint le 15 juillet				
Vraignes-en-Vernandois	Saint-Emilie/CETA HdS	Accacia	xxxx	xxx	xxx	xxx	Seuil rouille atteint le 15 juillet				
Gratibus	SYNGENTA	Sy Muse	xxx	xxx	xx	xx	0	0	0	0	
Fins	UNEAL	Elora	xx	xxx	xx	xx	0	0	0	0	
Quivières	Chambre Agri	Seraphina	x	xxx	xx	xx	0	3	0	4	

* Pour la bordure littorale, le seuil cercosporiose passe à 10 %

Parcelles en bordure maritime

Présence de la maladie

Seuil atteint

Légende de la sensibilité variétale : xxx : Très Sensible, xxx : Sensible, xx : Peu Sensible, x : Résistante

nc : pas d'observation

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Picardie : Acolyance, Agora, Arvalis, Asel, Bayer Cropscience, Bully Grains, Calipso, Calira, Capseine, Capsom, CFA Le Paraclet, CER France 60, Cerena, les CETAS 02, les CETAS 80, Cetiom, Chambres d'Agriculture de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, Ets Charpentier, Ets Compas, Coop de Milly sur Thérain, Ets Bitz, FREDON Picardie, FREDON Nord Pas de Calais, Inra, ITB 02-60-80, Maison familiale de Villers Bocage, Noriap, Sanaterra, St Louis Sucre, Tereos, Ternoveo, Textilin, Ucac, Unéal, Vallfrance, Vivescia, Van Robaey Frères, le SRAL Picardie - M. Alain BECUE, M. Arnaud COLIN, Mme Marie DECAUX.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux des filières : **Céréales** : F. Dumoulin - Chambre d'Agriculture de l'Oise et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal. **Colza** : A. Vanboxsom - Cetiom. M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne. **Mais** : V. Duval - Fredon Picardie et B. Carpentier - Arvalis Institut du Végétal. **Protéagineux** : V. Duval - Fredon Picardie et A. Tournier - Chambre d'Ag. de l'Aisne. **Lin** : H. Georges - Chambre d'Ag. de la Somme et F. BERT - Arvalis. **Betteraves** : Ch. Chatain - Chambre d'Ag. de l'Oise et T. Leclerc- ITB 80. **Luzerne** : T. Leroy - Chambre d'Ag. de la Somme

Directeur de la publication : Christophe BUISSSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80 000 AMIENS Tél. : 03 22 33 69 00 Fax: 03 22 33 69 99

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr et www.chambres-agriculture-picardie.fr - Chambre d'Agriculture de Picardie -

Coordination et renseignements : Renée PREVOST - Tél : 03 22 93 51 20 - E-mail : r.prevost@somme.chambagri.fr. **Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.**